



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU JEUDI 28 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit le vingt-huit juin à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° CC-2018-97

OBJET : AMENAGEMENT DE LA ZONE DE LOISIRS DU PLAN D'EAU A APT – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE VAUCLUSE ET A L'ETAT

MEMBRES EN EXERCICE : 49 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 32 - PROCURATIONS : 9 - VOTANTS : 41

Présents :

APT : Mme Dominique SANTONI, M. Jean AILLAUD, Mme Marcia ESPINOSA, Mme Isabelle TAILLIER, M. Frédéric SACCO, Mme Sandrine BEAUTRAIS, Mme Gaëlle LETTERON, Mme Marie-Christine KADLER, Mme Laurence GREGOIRE
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT
BUOUX : M. Philippe ROUX
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT (Président)
CASTELLET : M. Edmond GINTOLI
CERESTE : M. Gérard BAUMEL
GARGAS : Mme Laurence LE ROY, Mme Corinne PAÏOCCHI
GOULT : M. Didier PERELLO
JOUCAS : M. Lucien AUBERT
LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN
LAGARDE D'APT : Mme Elisabeth MURAT
LIOUX : M. Francis FARGE
MURS : M. Xavier ARENA représenté par M. Christian MALBEC
MÉNERBES : M. Patrick MERLE représenté par Mme Fabienne GATIMEL
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY
RUSTREL : M. Pierre TARTANSON
SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT
ST MARTIN DE CASTILLON : M. Pierre CARBONNEL
ST PANTALÉON : M. Luc MILLE représenté par Mme Paule DAPRES
ST SATURNIN LES APT : M. Christian BELLOT, M. Philippe LEBAS, Mme Patricia BAILLARD
VIENS : Mme Mireille DUMESTE

Absents excusés :

APT : M. André LECOURT, M. Cédric MAROS, M. Patrick ESPITALIER, M. Christophe CARMINATI, M. Henri GIORGETTI
AURIBEAU : M. Frédéric NERVI
GARGAS : M. Maxime BEY, M. Bruno VIGNE-ULMIER
ST SATURNIN LES APT : Mme Gisèle MAGNE

Procurations de :

APT : Mme Isabelle VICO donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, Mme Véronique ARNAUD-DELOY donne pouvoir à Mme Isabelle TAILLIER, M. Jean-Louis DE LONGEAUX donne pouvoir à Mme Gaëlle LETTERON, M. Patrick ESPITALIER donne pouvoir à Mme Sandrine BEAUTRAIS
BONNIEUX : Mme Martine RAVOIRE donne pouvoir à M. Pascal RAGOT
GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI donne pouvoir à M. Pierre TARTANSON
ROUSSILLON : M. André BONHOMME donne pouvoir à Mme Gisèle BONNELLY
SIVERGUES : Mme Gisèle MARTIN donne pouvoir à M. Gilles RIPERT (Président)
VILLARS : M. Guy SALLIER donne pouvoir à M. Christian BELLOT

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20180628-2018-97-DE
Date de télétransmission : 04/07/2018
Date de réception préfecture : 04/07/2018

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, les statuts de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon, notamment la compétence « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs – zone de loisirs du plan d'eau à Apt »,

Vu, la délibération n° CC 2018-01 du 17 janvier 2018 approuvant le programme opérationnel, l'enveloppe prévisionnelle et le plan de financement et sollicitant les subventions auprès des différents partenaires,

Vu, la délibération n° CC-2018-76 du 12 avril 2018 approuvant l'entrée de la Communauté de communes au capital de la « SPL Territoire Vaucluse », ce qui lui permettra de mobiliser la structure pour des actions d'aménagement ou de construction avec un contrôle fort sur leur déroulement,

Vu, la délibération n°CC-2018-87 du 17 mai 2018 approuvant la convention de mandat avec la SPL Territoire Vaucluse afin de mener l'opération de requalification de la zone de loisirs à Apt conformément au programme,

Vu, la démarche Vaucluse 2025-2040 initiée en 2015, qui participe à une politique cohérente de modernisation de l'action publique territoriale,

Vu, l'appel à projets à destination des territoires intercommunaux sur la période 2018-2020, pour lequel le Conseil Départemental a voté au budget primitif 2018, une autorisation de programme de 9 millions d'euros dédiée à cet appel à projets,

Vu, le Contrat de ruralité signé entre la Préfecture de Vaucluse, la Préfecture des Alpes de Hautes Provence, la Caisse des Dépôts et des Consignations, le Conseil Départemental de Vaucluse, la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon et 19 communes membres, en date du 15 mars 2017, et son programme d'actions pour la période 2017-2020,

Considérant, la volonté de la communauté de communes de valoriser le potentiel touristique de la zone de loisirs du plan d'eau d'Apt en développant les activités sportives, de loisirs et touristiques,

Considérant, que ce projet entre dans les objectifs visés des projets éligibles dans le cadre de la Stratégie Vaucluse 2025-2040 à savoir :

- la rénovation urbaine, l'aménagement de l'espace et le développement de l'attractivité (numérique, touristique, activités de pleine nature...),

- la mobilité durable,

Considérant, la possibilité pour la CCPAL de répondre à cet appel à projets à destination des territoires intercommunaux sur la période 2018-2020 pour le projet d'Aménagement touristique de la zone de loisirs du Plan d'Eau et de solliciter une subvention de 500 000€,

Considérant, que l'enveloppe financière prévisionnelle liée à cette opération est évaluée à 2 154 421,50 € HT, soit 2 585 305,80 € TTC,

Considérant, que le projet de Développement de l'intérêt touristique de la zone de loisirs du Plan d'eau entre dans le Contrat de Ruralité, axe 3 « Attractivité du Territoire », pour lequel l'État a réservé une enveloppe pour le cofinancement de ces actions,

Le Président, propose au Conseil de délibérer afin de modifier le plan de financement de l'opération, tel qu'il suit et de solliciter les subventions au titre de l'appel à projets à destination des territoires intercommunaux sur la période 2018-2020 dans le cadre de la stratégie Vaucluse 2025-2040, et au titre du contrat de ruralité :

➤ **Plan de financement :**

DEPENSES		RESSOURCES		
Postes	Montant HT	Organisme	Montant	Taux
Liaison cyclable	119 790,00 €	UE		
Base nautique	109 230,00 €	Etat - DETR		
Maison de la Boucheyronne	60 500,00 €	Etat - SIPL	199 930,32 €	9,28%
Cœur de la base de loisirs	514 800,00 €	Etat - Autres		
Site de Baignade	225 720,00 €	Conseil Régional - CRET	700 000,00 €	32,49%
Extension du parc paysager ludique	362 010,00 €	Conseil Départemental	500 000,00 €	23,21%
Skate Parc	195 800,00 €	Autres		
Aire de camping cars	152 900,00 €			
Requalification paysagère du site	64 900,00 €	Autofinancement	754 491,18 €	35,02%
Halte vélo et stationnement PMR	52 360,00 €			
Signalétique	15 400,00 €			
Etudes (15%)	281 011,50 €			
TOTAL HT	2 154 421,50 €	TOTAL RESSOURCES	2 154 421,50 €	100%
TOTAL TTC	2 585 305,80 €			

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ
OUI L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

Par 40 voix pour et 1 voix contre,

Rapporte, les délibérations précédentes approuvant le plan de financement pour cette opération,

Approuve, le plan de financement modifié de l'opération tel que présenté ci-dessus,

Sollicite, une subvention du Conseil Départemental de Vaucluse pour un montant de 500 000,00 € dans le cadre de l'appel à projets à destination des territoires intercommunaux sur la période 2018-2020 et de la stratégie Vaucluse 2025-2040,

Sollicite, une subvention de l'État au titre du Contrat de ruralité pour un montant de 199 930,32 €,

Autorise, le Président ou son représentant à signer toutes les pièces et documents se rapportant à cette délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président
Gilles RIPERT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20180628-2018-97-DE
Date de télétransmission : 04/07/2018
Date de réception préfecture : 04/07/2018

